



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Paradis-tres-speciaux>

Lectures

# Paradis très spéciaux

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2010 - N° 1112 - août-septembre 2010 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 septembre 2010

Date de parution : août 2010

## **Description :**

Bernard Blavette a trouvé un "brûlot" qu'il faudrait brandir à bout de bras, par centaines de milliers, dans les manifestations, pour montrer aux dominants que nous ne sommes pas dupes.

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

<span class='spip\_document\_814 spip\_documents spip\_documents\_left' style='float:left; width:205px;'>

Il ne s'agit pas d'un ouvrage de plus sur les paradis fiscaux, il s'agit d'un brûlot. Un brûlot qu'il faudrait brandir à bout de bras, par centaines de milliers, lors des manifestations, afin de montrer aux oligarques dominants que nous ne sommes pas leurs dupes.

Car Alain Deneault élargit considérablement la notion de "paradis fiscal" et montre qu'il s'agit d'un doux euphémisme pour occulter un système ultra cohérent qui vise à mettre fin aux processus démocratiques pour instaurer la loi d'airain du plus fort, au-delà même de l'état de nature qui comporte certains aspects coopératifs.

Dès la première phrase de la préface, la question fondamentale de notre temps est posée : « Qui décide des affaires du monde ? ». La réponse tombe comme un couperet : ce que nous nommons pudiquement "paradis fiscaux" c'est en fait « des juridictions politiques sur mesure qui permettent de peser de manière décisive sur le cours historique des choses sans devoir répondre de quelque principe démocratique que ce soit. Des subalternes se prêteront dans les États de droit au cirque des campagnes électorales et au théâtre des assemblées législatives [...] afin de satisfaire le peuple de ces ombres chinoises. Qu'il ne croie pas à ces mensonges importera peu puisque ce sera tout ce à quoi il aura droit ».

Pendant 170 pages, Alain Deneault va s'employer avec succès à étayer sa thèse en démontant les mécanismes de ce coup d'État permanent contre nos fragiles processus démocratiques.

L'argumentation est précise, incisive, convaincante, saupoudrée d'un humour corrosif.

Philosophe de formation, Alain Deneault sait avec bonheur rendre à cette discipline tout son potentiel critique, sa capacité à mettre en relation des faits en apparence disparates pour les rendre signifiants. Jamais un économiste, au sens moderne du terme, n'aurait pu écrire un tel livre.

Qu'on en juge....

Les places dites abusivement "offshore" ne sont pas seulement des îles exotiques situées loin de chez nous. Certaines sont membre de la Communauté Européenne comme le Luxembourg ou le Royaume-Uni avec sa "City" toute puissante. D'autres se présentent comme d'aimables lieux de villégiature en plein coeur de notre continent,

comme la Suisse, la Principauté d'Andorre ou encore Monaco. Elles opèrent avec le consentement de tous, dominants et dominés, car, au "café du commerce", personne n'aime le fisc, « cet intrus inquisitorial, obscène, voyeuriste » qui se permet de pénétrer dans ce que nous considérons aujourd'hui comme plus intime encore que notre vie sexuelle, notre argent, nos biens, nos avoirs. Et, comme d'habitude avec le capitalisme, le grotesque n'est jamais loin. On voit ainsi fleurir des guides des paradis fiscaux, analogues à leurs homologues traitant des hôtels et restaurants ! Les différentes places y sont classées en fonction de leur fiabilité, de leur efficacité, de leur complaisance [1]... De même, des écoles de commerce financées par la collectivité, enseignent à leurs étudiants comment « minimiser le fardeau fiscal international de la firme ». Il s'agit, en fait, non pas de savoir si une pratique est répréhensible ou pas, mais de trouver un lieu sur la planète où elle est autorisée. Ce qui constitue la négation des fondements mêmes du droit et de toute éthique.

On peut estimer que ces places concentrent à peu près la moitié du stock mondial d'argent ; ce qui leur confère une force de frappe considérable et, en toute logique, devrait leur valoir un siège au G8 ! La première de leurs missions est de permettre aux grandes puissances financières, et à certains particuliers fortunés, de frauder les services fiscaux des États de droit, ce qui implique de « mettre à mal le financement des institutions publiques, et par conséquent la notion même de bien public ». C'est aussi (quelle bonne idée !) « imposer à la classe moyenne le financement d'infrastructures publiques dont l'élite financière profite pourtant elle-même ». Mais c'est surtout forcer les États à emprunter les fonds qu'ils n'osent pas taxer, emprunts qui génèrent des profits juteux. En ce sens, les déficits (sécurité sociale, caisses de retraites, budgets publics...) dont on nous rebat les oreilles à longueur de journées dans ce que l'on peut considérer comme la plus grande campagne d'intoxication de tous les temps, ne sont qu'une illusion, une manipulation, les conséquences des évasions fiscales en tout genre.

Mais l'essentiel n'est pas là, et la stricte question fiscale est encore la moins compromettante. En effet, les capitaux détenus dans les paradis fiscaux ne vont pas rester inactifs... Financements occultes des campagnes électorales afin de placer des complices en position de décideurs, corruption des élites des pays pauvres afin qu'elles ferment les yeux sur le pillage de leurs ressources naturelles, financement de mercenaires permettant de mener des guerres privées lorsque cela s'avère nécessaire, les utilisations ne manquent pas pour les acteurs financiers et industriels d'envergure : « ainsi des groupes qui nous vendent de l'essence au détail se livrent par ailleurs au commerce d'armes (Total-Elf, notamment, en Angola) [2], les succursales bancaires à qui nous confions notre épargne gèrent également des trafics d'influence qui bénéficient à de terribles dictatures ». Des sociétés, en apparence banales comme le fabricant d'anisette Pernod-Ricard, sont impliquées dans le blanchiment des revenus de la cocaïne en Colombie [3]. Nous entrons là de plain-pied dans une criminalisation générale de l'économie, aux proportions franchement colossales. Selon l'économiste Eric Vernier [4] et le juge Jean de Maillard [4], le Produit Criminel Brut (PCB) annuel peut être estimé à 1.500 milliards de dollars, auxquels il faut ajouter 4.500 milliards de dollars d'argent "gris" résultant d'opérations comptables frauduleuses et de malversations diverses.

Cependant, les capitaux qui se terrent dans les paradis fiscaux ne proviennent pas uniquement de pratiques mafieuses, l'économie dite légale permet aussi de dégager d'immenses profits, notamment par l'intermédiaire des zones franches. Instituées à l'origine avec la bénédiction de l'ONU sous le prétexte de promouvoir le développement des pays pauvres, elles se transformèrent rapidement en véritables bagnes que la journaliste canadienne Naomi Klein a dénoncés avec véhémence dans son ouvrage fameux "No logo". Dans ces zones, l'imposition est dérisoire, le droit du travail et les réglementations environnementales, inexistantes. Pas étonnant, dans ces conditions, que, réparties dans une centaine de pays (Mexique, Jamaïque, Cambodge, Inde, Viêt-Nam), leur nombre soit en croissance constante : il est passé de 79 en 1975 à plus de 2.700 en 2006.

Et la rapacité ne connaissant pas de bornes, il s'agit encore de transporter au moindre coût les produits fabriqués dans les zones franches vers les lieux de consommation des pays riches. C'est le rôle dévolu aux "pavillons de complaisance" qui permettent de faire naviguer en toute impunité des navires délabrés aux équipages sous payés. Ainsi 60 % du transport maritime de marchandises est assuré par ces zones de non-droit flottantes.

Tous ces faits sont connus et ils ont déjà été dénoncés à de multiples reprises. Mais l'immense mérite d'Alain Deneault consiste à les mettre en perspective, à rassembler le puzzle de l'infamie de façon à mettre en lumière un système : des zones de non-droit destinées à accueillir sur des comptes anonymes numérotés des capitaux de toutes provenances, utilisés ensuite pour corrompre les décideurs, pour forcer les États à mettre en place des règles favorables aux dominants, pour mettre à mal la démocratie.

Éradiquer dans les esprits jusqu'au souvenir de notions telles que l'éthique, le droit, les pratiques démocratiques, constitue le but ultime du processus à l'oeuvre, but dont l'élite financière ne se cache même plus. Ainsi Claude Bébéar responsable du groupe d'assurance Axa, qui possède de nombreux comptes au Luxembourg, déclarait dans une conférence, le 5 avril 2006 : « Les gouvernements et les nations doivent accepter de céder une part de leur souveraineté ». Le destinataire de ce transfert est, bien entendu, le milieu de la finance. De son côté, le multimilliardaire anglais Bernard Eccleston, dont la fortune est gérée à Jersey, autre paradis fiscal, avouait sans fausse pudeur dans une interview publiée par le Time du 4/7/2009 : « Je tiens Adolf Hitler pour un chef d'État exemplairement efficace, même s'il a été entraîné à certaines actions déplaisantes [...] Je déteste la démocratie comme système politique. Elle vous empêche de réaliser des choses ». Ces déclarations viennent comme en écho à celle d'un précurseur, David Rockefeller, devant le Groupe de Bilderberg (un puissant lobby international) en 1999 : « Quelque chose doit remplacer les gouvernements et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire » [5]. Alain Deneault rapproche ces prises de position de la philosophie du pouvoir développée par le juriste allemand Karl Schmitt dans la confusion des derniers jours de la République de Weimar : « Sera souverain, strictement, celui qui a la force d'imposer sa volonté dans l'histoire de manière décisive et ce, sans devoir nécessairement répondre d'une constitution étatique, ni être soumis à un quelconque contrôle ».

Cette manière d'entériner la loi du plus fort convient à merveille à l'oligarchie dominante : sa redoutable incompetence nous conduit tout droit à un monde déstructuré, soumis aux pillages, aux pollutions massives, aux guerres éternelles.

Il n'y a rien à attendre de ces élites fascinées par le goût du secret et de l'argent. Le secret permet d'accéder au fantasme de ces confréries de privilégiés « qui dilate la personnalité de qui en fait partie : ses membres sont assez forts pour se mettre au-dessus de toutes les lois, assez hardis pour tout entreprendre, assez heureux pour avoir presque toujours tout réussi dans leurs desseins ».

L'argent, quant à lui, en vient à posséder un caractère à la fois magique et sacré. Car ces gestionnaires sont aussi des êtres humains et obéissent à des motivations troubles, des refoulements, des pulsions de violence, irréductibles parce qu'inconscients.

Face au chaos annoncé, Alain Deneault ne nous berce pas de vains espoirs car « les conquêtes sociales n'ont jamais été le fruit de discussions policées, ni d'échanges éclairés au sein d'une élite d'experts ».

Seul un renversement des rapports de forces, que rien ne laisse présager, serait en mesure d'enrayer la course à l'abîme.

Il ne s'agit pourtant pas de baisser les bras. Cernés par l'inconscience générale, nous devons apprendre à vivre avec ce que nous savons, nous habituer « au tract inutile, à la énième grève pour rien, au tirage confidentiel d'un journal ou d'un livre, aux défenseurs environnementaux injustement traînés devant les tribunaux... ».

Mais sur le temps long de l'histoire, la résistance quotidienne, obstinée, peut nous valoir des victoires inattendues car « sur ces murs de béton en apparence indestructibles, des fractures apparaissent, des fractures qui laissent jaillir la lumière... » [6].

[1] Parmi les plus connus : Le guide Chambost des Paradis fiscaux, éd. Favre, Lausanne 2005 et Les paradis fiscaux de Grégoire Duhamel, éd Grancher, Paris, 2006.

[2] François-Xavier Verschave Criminalité politique au Congo-Brazzaville et en Angola, éd. Agone, 2003.

[3] Libération, 30/7/2007, "Pernod-Ricard accusé de deal avec les cartels de la cocaïne".

[4] Eric Vernier a été l'un des organisateurs du colloque Paradis fiscaux et enfers judiciaires : la justice ou le chaos, tenu à l'Assemblée Nationale le 27 mai 2009.

De Jean de Maillard, lire Un monde sans lois. La criminalité en images, éd. Stock, 1998.

(Jean de Maillard, vice-président au Tribunal de grande instance d'Orléans est aussi l'auteur de L'arnaque. La finance au-dessus des lots et des règles, éd. Gallimard, 2010, présenté dans GR 1108, avril 2010.)

[5] Voir Bernard Blavette, Les lobbies contre la démocratie, GR 1095, février 2009.

[6] Extrait d'un texte du chanteur québécois Léonard Cohen.